



# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2024

<b>Date de convocation</b> : 05/12/2024 <b>Date d'affichage</b> : 05/12/2024 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 17 <b>Nombre de votants</b> : 17 <b>Absents / Excusés</b> : 04	<b>Objet</b> : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des agents du Département de la Sarthe	<b>Délibération n° 2024-11</b>  <b>Résultat du vote</b> 17 pour 0 contre 0 abstention
---	---	--

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 5 décembre à 10h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Régis VALLIENNE, Mme Véronique RIVRON, M. Didier REVEAU, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC, M. François EDOM, M. Nordine ARIK

### Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
Mme Christelle MORANCAIS donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
Mme Isabelle LEROY donne pouvoir à M. Nordine ARIK  
M. Christophe POT donne pouvoir à M. Didier REVEAU  
M. Jean-Yves LECOQ donne pouvoir à M. Thierry COZIC  
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. François EDOM

### Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, M. Jean Carles GRELIER

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :

Mme Marie SAJOUS

**11. AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DE PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

**Le Comité syndical,**

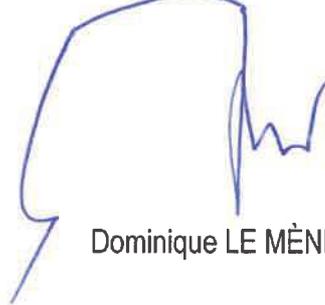
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels du Département de la Sarthe,
- **HABILITE** le Président du Syndicat mixte à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 5 décembre 2024

Le Président



Dominique LE MÈNER